

LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

Démarche civique essentielle, ces trois étapes sont indispensables pour réaliser le parcours de citoyenneté.

À l'issue de la troisième étape (JDC), un certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté vous sera remis. Ce document vous sera demandé lors d'inscriptions aux examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

1

L'ENSEIGNEMENT DE DÉFENSE

OÙ ? Au collège et lycée.

QUAND ? Dans les classes de 3^e et de 1^{re}.

POURQUOI ? Pour mieux comprendre les valeurs qui fondent la République et sensibiliser les élèves à leur devoir de défense. Il est inscrit dans le socle commun de connaissances et de compétences.

1

2

3

LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

QUI ? Tous les jeunes français, filles et garçons.

OÙ ? Dans une enceinte militaire ou une institution proche de votre domicile.

QUAND ? Avant 18 ans.

QUOI ? Une journée de sensibilisation aux enjeux de la défense et de la sécurité, une rencontre avec les femmes et les hommes de la défense, un test de détection des difficultés de lecture.

3



2

LE RECENSEMENT

QUI ? Tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans.

OÙ ? À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.service-public.fr).

POURQUOI ? Pour vous inscrire en vue de **permettre votre convocation à la Journée défense et citoyenneté**. Il permet votre inscription d'office sur les listes électorales.